***BSP infos n°7* – Septembre 2021**

***Informations municipales***

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Nous espérons que les vacances vous ont été profitables, que vous avez pu faire le plein de vitamines pour affronter la reprise du travail et la rentrée des classes. Les petits loulous vont reprendre le chemin de l’école, pour certaines et certains ce sera une première, bon courage aux enfants et aux parents !

Le quotidien (travail, boulot, dodo…) va redémarrer. Nous allons retrouver nos associations, nos activités. Il faut continuer à prendre soin des autres et de soi. Etre à l’écoute de ses proches, ses voisins, être solidaire, être attentif aux personnes vulnérables. Nous devons continuer à être vigilant en respectant les gestes barrières et essayer malgré tout de reprendre une vie « normale » et en profiter plus sereinement.

Prenez soin de vous et de vos proches. André GAY et toute l’équipe municipale

|  |
| --- |
| * **URBANISME** |

***Petit rappel des règles d'urbanisme concernant les murs de clôture :***

La hauteur totale des clôtures est limitée à 1,80 m (en incluant le mur de soutènement). Dans le cas de clôtures constituées en partie d'un muret maçonné, celui-ci ne devra pas excéder 0,60 mètres de haut sauf exception dans les cas suivants :

- dans le cas d'un prolongement d'un muret préexistant autorisé, le muret maçonné pourra avoir une hauteur supérieure à 0,60 mètres sans dépasser la hauteur du muret existant mitoyen.

- dans le cas d'un projet de muret maçonné raccordant deux murets existants de hauteurs différentes et supérieures à 0,60mètres, le projet devra s'aligner à la plus basse hauteur des murets existants mitoyens.

Les panneaux en béton moulé dits « décoratifs » sont interdits.

Les clôtures devront s'implanter au moins :

* + - à 4,5mètres de l'axe des voies communales
    - à 3,5 mètres de l'axe des voies rurales

En cas de clôtures en maçonnerie ou avec un linéaire de plus de 20 mètres, des ouvertures pour le passage de la petite faune (hérissons, batraciens ou autres petits mammifères) d'un diamètre de 12 cm environ devront être aménagées au niveau du sol afin de faciliter le déplacement de ces espèces.

Le règlement entier reste consultable en mairie et nous sommes à même de répondre à vos questions sur place ou par mail à : [mairie@boisset-saint-priest.fr](mailto:mairie@boisset-saint-priest.fr)

|  |
| --- |
| * **L’EQUIPE PMU (l’équipe en charge du projet attractivité des centres-bourgs)** |

***L’équipe revient du 18 au 22 septembre pour les chantiers partagés. (Voir flyer)***

|  |
| --- |
| * **GOUTER DANSANT (organisé par le comité du CCAS)** |

**Le 10 septembre à partir de 15h à la salle du Gachet** (pour les personnes de 70 ans et plus).

Chose promise ! Ce moment nous tenait à cœur !

L’équipe du CCAS organise un goûter dansant.

Une animation musicale sera réalisée par Mathilde Darnon.

Et pour celles et ceux qui le désirent une visite du Centre Technique Municipal sera possible.

Inscription en mairie.

***Pass sanitaire\* obligatoire***

|  |
| --- |
| * **FORUM DES ASSOCIATIONS** |

**Le 11 septembre aura lieu le forum des associations**

RDV vers le terrain de boules à Boisset de 10h à 12h.

Vous êtes nouveaux sur la commune ? Nous vous attendons pour échanger avec vous et vous présenter nos associations.

Nous ferons également la remise des médailles du travail aux employés communaux concernés.

Pot de l’amitié à 12h. ***Pass sanitaire\* obligatoire***

|  |
| --- |
| * **ECOLE** |

118 élèves ont fait leur rentrée des classes.

Ils ont pu découvrir une cantine fraichement peinte par Mickaël selon les consignes du personnel de l’école.

La place de l’école a été réaménagée :

* Le parking a été repensé et retracé,
* Un nouvel arrêt de bus a été créé,
* Le conteneur à verre a été déplacé,
* Des quilles ont été installées.

Tout ceci, pour plus de sécurité dans ce périmètre tant fréquenté aux heures de rentrée et de sortie.

|  |
| --- |
| * **ANIMATIONS** |

Suite à notre inscription, nous avons été sélectionnés par les Rebonds de la balle (série de spectacles organisés dans le cadre des Monts de la Balle par l’Association Familles Rurales de Verrières-en-Forez).

**Le 19 septembre à 17h au Gachet**, nous aurons la chance de recevoir un duo de choc « One Shot » pour un spectacle musclé et haché 😊 !

**Le 9 octobre, récital de Cyril Huvé à 20h30, à l’église de Boisset,** dans le cadre du festival baroque en Forez.

|  |
| --- |
| * **BIBLIOTHEQUE / LUDOBUS** |

Reprise de la **bibliothèque** le 3 septembre. ***Le pass sanitaire\* est obligatoire*** pour les personnes majeures et à partir du 30 septembre pour les plus de 12 ans, il est également obligatoire dans tout le réseau Copernic.

Retour du **ludobus** le 7 septembre à 16h15 à l’école, les autres dates sont affichées sur la porte de la bibliothèque. N’hésitez pas à aller réserver des jeux ! ***Le pass sanitaire\* est obligatoire*.**

|  |
| --- |
| * **ASSOCIATIONS** |

* **Gym**

Reprise des cours, le 7 septembre à 20 h à la salle du Gâchet (possibilité de faire 2 séances « découvertes »)

Pour tout renseignement : Josie Primet : 04 77 76 38 62 ou Myriam Podevin : 04 77 24 00 15

* Boxe

Reprise des cours, 1 semaine sur 2, le lundi à 18h30 (de 8 à 12 ans), à 19h30 (de 13 et +) et mercredi à 18h

(de 8 à 12 ans), à 19h (de 13 ans et +) à la salle communale de Boisset.

Contact Madani El Fatmi : 07 50 39 97 43.

* Football (Entente du Haut Forez)

Reprise des entrainements, contact Serge Vray : 06 76 95 96 35.

* Boules

Challenge Paul Bernard et Dominique Primet, le 18 septembre à 14h à Boisset.

|  |
| --- |
| * **COLLECTIF** |

Suite aux différentes alertes sur les odeurs qui émanent certains jours de la plateforme de compostage

de Jonathan Gayard, situé à Richechèvre vers Fontamalard, un collectif s’est créé.

Il est composé de :

Plusieurs mairies -> Boisset Saint Priest, Soleymieux, Saint Georges.

Plusieurs personnes des hameaux du Couhard des Anges, Les Croix Rouges, Fontamalard, Fontvial, Bonnaire

et Peyrhaute.

Jonathan Gayard est invité à chaque réunion.

Ce collectif sera hébergé par l’association du Lys Martagon. Un cahier de doléances est disponible en mairie

pour prendre en compte toutes vos remarques.

Vous pouvez également écrire par mail à cette adresse : nuisance[plateforme@hotmail.fr](mailto:plateforme@hotmail.fr).

|  |
| --- |
| * **FELICITATIONS ET REMERCIEMENTS** |

Un grand BRAVO à Erwan Porte qui a obtenu 2 titres, celui de Champion de France et Champion Régional du

lancer de marteau.

Un grand MERCI à Alban Boyer (Charre) pour la réalisation d’un superbe graffiti sur le mur du Gachet.

Un peu de couleur dans ce monde ne fait pas de mal !

Merci également à nos agents communaux qui ont travaillé ardemment lors de la tempête du 12 août.

Plusieurs arbres ont dû être dégagés et ramassés à plusieurs endroits sur la commune. Quelques dégâts sont

à déplorer, des tuiles ont dû être remises en place, la vitre du Centre technique Municipal a été soufflée.

|  |
| --- |
| * **NAISSANCES** |

Bienvenue à

Léandre BRION né le 03.06,

Mylo TISSOT né le 19.07,

Livio CARRET né le 02.08,

Maëlle et Lisa BONNEFOY nées le 13.08,

Léane MARTIN née le 26.08.

|  |
| --- |
| * **INFO UTILE** |

**A NOTER** : Déménagement de l’infirmière (04 77 24 33 67) et de l’ostéopathe (06 75 92 03 07) dans leur nouveau local au n°2 le Clos des jonquilles.

*\*RAPPEL\**

***Le pass sanitaire*** c'est (en format numérique ou papier) :

* un schéma vaccinal complet ou
* un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h ou
* un test PCR positif de plus de 11 jours et de moins de 6 mois ou certificat de rétablissement de moins de 6 mois

Téléphone : 04 77 76 34 88 Mail : [mairie@boisset-saint-priest.fr](mailto:mairie@boisset-saint-priest.fr) Page facebook : <https://bit.ly/38tDDxL>

IPNS